

Image not found or type unknown



Contrat dédit de formation

Par **SoetAlb**, le **13/09/2009** à **22:27**

Bonjour,

Je suis employé en CDI dans une entreprise de vidange et assainissement régie par la convention collective des métiers de la propreté.

Mon employeur m'a fait signé en octobre 2007 un contrat dédit de formation d'une durée de 3 ans afin de me financer mon permis poids lourd.

Ma conjointe a finit son CDD le 31 aout 2009 et vient de trouver un CDI dans la région Rhones Alpes pour fin septembre 2009.

Il me reste donc 1 an avant la fin de ce contrat dédit de formation et ainsi une somme considérable à rembourser.

Ma question est la suivante: Ai-je la possibilité de mettre fin à ce contrat dédit de formation, pour cause de suivi de mon conjoint dans son nouvel emploi, sans en payer ces frais?

Merci d'avancern

Cordialement